



Séance du vendredi 17 Octobre 2014.

Convoqué le 20/09/2014, le conseil s'est réuni le 17/10/2014 à 18h30
 le secretariat est assuré par T. NonnoHe
 Absents = excusés = F. Capria (pouvoir à G. Cuyot)
 D. Nelaton

→ Indemnité du receveur municipal = 14/26

Après exposé des motifs par le maire, le conseil par 8 voix pour et 2 contre décide d'accorder au receveur 50% de la première part et 100% pour la part concernant les documents budgétaires.

→ Transfert de la compétence EAU = 14/27

Après avoir entendu la proposition du président du SPDEAU et du représentant de la société VEOLIA, le conseil a pris acte des éléments suivants =
 - pour le même prix (pour 100 u3 eau consommés) ou équivalent le syndicat gère le réseau, l'exploite par son contrat avec le fermier et assure le renouvellement des équipements annexes et des conduites;
 Sur ces bases, décide de transférer la compétence entière au SPDEAU à compter du 01/01/2015.

→ Création d'un SPANC = 14/28
 Service Public d'Assainissement Non Collectif

Ce type de service devant être en place le 30/12/2012 son objectif consiste à vérifier le bon fonctionnement des installations d'assainissement autonomes pour la commune, il sera composé dans un premier temps du maire et des adjoints puis 2 ou 3 personnes compléteront le dispositif pour composer une commission.
 Le premier travail consistera à réaliser un état des lieux de l'existant.
 Pour cela un bureau d'études sera consulté et missionné.
 Sur la base des résultats de cette étude, des propositions pourront être élaborées et discutées avec les usagers (fin 2015).
 A l'unanimité le conseil décide la création du SPANC et l'attribution des missions définies ci. avant.

→ Taxe d'Aménagement = 14/29

Le conseil décide (10/10) de reconduire les dispositions existantes; à savoir un taux uniforme de 5% sans exonération.

→ Adhésion à la SPA = --

Le conseil par 8 voix contre et 2 abstentions refuse l'adhésion à la Société Protectrice des Animaux qui ferait la fosse en charge des animaux errants ou capturés sur la commune.

→ Vente des bois 2014/2015 ... 14/30

Entendu l'exposé du maire et du rapport de l'ONF, le conseil décide (10/10) d'approuver les propositions ONF, à savoir =
 - vente coupes 25 et 26 = retrait de base 4500€ (2014)
 = exploitation de la coupe 4 en 2015
 Du bois d'affouage sera aussi disponible.

Questions diverses =

- Subvention du Comité des Fêtes : d'un montant de 300 €; elle sera versée en Novembre 2014
- CR du conseil d'Ecole de Narchaux
- TAP : les conseillers émettent un avis défavorable pour toute fosse en charge par la commune
- Rappel = TIC le 26/10/2014.

La séance est levée à 21h30.

le Maire, le secrétaire, le conseil,

